

Commune de



**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020 à 19H00**

Étaient présents : Mme Pascale BADIN, Présidente de séance, M. Alain CHMILEWSKY, Mme Sophie LIBERT, Mme Cathy DAY, M. Paul MASSOT, M. Olivier FASSION, Mme Claire BADIN, M. Thierry BAS, Mme Christel ICHIR, Mme Blandine DESTOMBES, M. Romain CANETTO, Mme Jacqueline CHMILEWSKY.

excusés: M. Jean Paul MAIRE, ayant donné pouvoir à Alain CHMILEWSKY, Mme Nathalie DUPIN ayant donné pouvoir à Pascale BADIN, M. Florent STROESSER ayant donné pouvoir à Cathy DAY.

Ordre du jour

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 8 septembre 2020,
- 3) Information des actes administratifs signés par le Maire
- 4) Informations relatives à l'urbanisme
- 5) Délibération pour décision modificative – virement de crédits - DM1
- 6) désignation des représentants de la commune aux Commissions CAPI + Commission Intercommunale des Impôts Directs
- 7) Points d'information :
 - Point sur les travaux demandés pour le local utilisé par l'épicerie/restaurant
- 8) Questions diverses



1. Secrétaire de séance : Paul MASSOT

En ouverture de séance, Mme le Maire remercie tous les élus qui ont effectué le remplacement de l'agent chargé de la cantine/garderie et ménage pendant son arrêt maladie.

Inscription des questions diverses

- impasse des Ayes, éclairage public
- fils de téléphone tombés au sol
- food truck
- distributeur de plats cuisinés
- nouveau protocole sanitaire, lié à la COVID 19
- conduite de la cantine

2. Approbation du procès verbal de la séance du 8 septembre 2020 :
adopté à l'unanimité,

3. Information des actes administratifs signés par le Maire :

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,
par délibération n°20200526MDEL11 du 26 mai 2020, le conseil municipal a consenti au Maire
certaines délégations.

Mme le Maire informe l'assemblée des décisions qu'elle a prises.

N° décision	Objet	entreprise	Montant
2020-18	convention pour effectuer le déneigement de la ZA LE BION pour le compte de la CAPI saisons 2018/2019 2019/2020/ 2020/2021, fin au 31 mars 2021	CAPI	224,05 € par saison
2020-19	avenant 1 à la convention de service pour résilier la prestation "balayage mécanique des voiries communales"	CAPI	
2020-20	Contrôle technique périodique de chaque point d'eau d'incendie (PEI)	AQUAREM	785,04 € TTC
2020-21	Bail précaire 1 an pour le local sis 11 rue les grands tournants 23,24 m²	Mme Karine MAGNETTE	163,71 € HT mensuel + charges locatives
2020-24	avenant 1 à la convention de location de 14 parcelles de jardin, pour ajout d'une parcelle	FRJEP	100 € chaque parcelle

4. Informations relatives à l'urbanisme

Mme Sophie LIBERT informe l'assemblée des autorisations d'urbanisme prises depuis la séance du 8 septembre 2020.

Mme Le Maire propose d'aborder le point 7 sur les travaux demandés pour le local utilisé par l'épicerie/restaurant. Accord à l'unanimité de l'assemblée.

7) Points d'information :

Point sur les travaux demandés pour le local utilisé par l'épicerie/restaurant

M. et Mme MICHELON, gérants du pôle multiservice, ont transmis à la mairie leur projet d'adhérer au groupement CASINO – VIVAL CORNER afin d'augmenter le nombre de références dans leur supérette. Le dossier comprenait plusieurs devis pour un montant de 17 526 euros avec une demande de prise en charge d'une partie des travaux par la mairie.

Après leur demande de location du local vacant CLOS VARAMBON pour le stockage des marchandises, M. et Mme MICHELON ont finalement renoncé à cette location.

La demande de prise en charge de travaux a été faite par mail. Après échanges et débats, les membres de l'assemblée désignent un groupe de conseillers pour se rendre chez M. et Mme MICHELON afin d'obtenir des compléments d'informations du projet d'épicerie.

Compte tenu des différents éléments, la demande de prise en charge sera un point du prochain conseil municipal.

5. Délibération pour décision modificative – virement de crédits - DM1

Mme le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal la nécessité d'ajuster les crédits en section d'investissement afin de prendre en compte de prochaines dépenses et propose l'inscription comme suit :

D			R		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
10001-2135	immeubles de rapport	4 000,00 €			
					section
					investis- sement
10006-2128	autres agencement et aménagement terrains	- 4 000,00 €			
	TOTAL	- €		TOTAL	€ -

Délibération adoptée à l'unanimité

6 . Désignation des représentants de la commune aux Commissions CAPI + Commission Intercommunale des Impôts Directs

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a transmis aux Conseillers la liste des commissions CAPI en leur demandant de prioriser leurs choix. Suite aux différents retours elle présente un tableau synthétique des choix et propose les désignations telles que annexées au présent Procès Verbal.

Les membres présents acceptent ces désignations.

Concernant la Commission Intercommunale des Impôts direct les membres désignés sont :

Délégué titulaire : M. Jean Paul MAIRE

Délégué suppléant : M. Alain CHMILEWSKY

8) Questions diverses

Impasse des Ayes, éclairage public

Un poteau d'éclairage ne fonctionne plus, Mme Christel ICHIR relèvera le N° de poteau pour transmettre une demande d'intervention à la CAPI.

Fils de téléphone tombés au sol

M. Olivier FASSION rapporte que des fils téléphoniques touchent le sol et risquent un accrochage et qu'il faudrait appeler France télécom. France télécom a déjà été sollicité et n'intervient que lorsque il y a une coupure de téléphone.

Food truck

Mme le Maire informe l'assemblée de la demande de place sur la commune, d'une jeune entrepreneure en restauration de Nivolas-Vermelle. Elle rappelle qu'elle a transmis le dossier de présentation de cette jeune entreprise à l'assemblée. Après discussions et débats, Mme le Maire propose de répondre à cette entreprise de recontacter la Mairie en janvier 2021 si le besoin est toujours là. Accord de l'assemblée.

Distributeur de plats cuisinés

Il s'agit de l'information de l'installation d'un distributeur de repas sur le terrain privé de l'entreprise CUSIN.

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle prévoit de contacter la gendarmerie afin de faire vérifier la sécurisation de la circulation sur la voie départementale, accidentogène sur cette portion.

Nouveau protocole sanitaire, lié à la COVID 19

Vu l'arrêté du Préfet n° 38-2020-09-25-001 visant à freiner la propagation du virus Covid-19 dans le département de l'Isère, en vigueur jusqu'au samedi 10 octobre 2020, et limitant le nombre de personnes lors de différents rassemblements,

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a transmis cet arrêté à tous les Présidents d'Associations afin qu'ils en suivent les prescriptions.

Diverses informations

- le chauffage a été remis dans tous les bâtiments communaux.

- Une réunion avec les Présidents d'associations, les Adjointes et M. Romain CANETTO, référent des associations sur la commune, établira le calendrier des fêtes pour l'année 2021 et étudiera la possibilité d'intégrer des jeunes dans les associations.

Conduite de la cantine

Suite aux remplacements effectués à la cantine pendant l'arrêt maladie de Mme Firié ROUBI, Mme Blandine DESTOMBES fait part à l'assemblée qu'elle a constaté que les enfants se mettaient en rang difficilement et que le déplacement du rang entre l'école et le restaurant scolaire, avec la traversée de deux rues, s'en trouvait affecté. Certains enfants ne respectent pas toujours les consignes. Il est accepté que Mme Blandine DESTOMBES rencontre Mme Firié ROUBI afin de faire le point et, si besoin, qu'elle apporte une aide pour la mise en place d'une règle de la circulation des enfants entre l'école et le restaurant scolaire.



Séance levée à 21 h15

Le Secrétaire de séance
Paul MASSOT



Le Maire
Pascale BADIN

